



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 22/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_008-DE

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

18-02-008

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 02 février 2018**

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

EDUCATION

CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

En juin dernier le Ministre de l'Éducation Nationale a autorisé, par décret, le retour à une semaine scolaire répartie en 4 journées d'apprentissage, sous réserve que soit trouvé un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique et après validation du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Souhaitant reconnaître les parents d'élèves comme les tous premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants, la Ville s'est engagée à suivre leur avis quant au maintien ou non du rythme scolaire hebdomadaire sur 4 journées et demi de classe.

Pour ce faire, la Ville a fait le choix d'organiser une consultation puis un vote des parents et a sollicité l'avis des Conseils d'école.

Du 25 au 29 septembre dernier, les parents d'élèves ont été consultés sur le rythme scolaire qu'ils souhaitaient voir être appliqué dans les écoles de Libourne à la rentrée 2018, sur la base des 4 modèles d'organisation scolaire les plus fréquemment évoqués en conseil d'école.

Les résultats de cette consultation ont permis d'identifier deux modèles d'organisation suscitant l'adhésion des parents d'élèves. Le taux de participation (47,19%) et le peu d'écart entre les deux propositions arrivées en tête des suffrages n'ont cependant pas autorisé la conclusion définitive du débat.

Les conseils d'école ont aussi fait apparaître des avis contradictoires parmi les membres de chaque Conseil d'école : représentants des parents d'élèves, enseignants et délégués départementaux de l'Education nationale.

8 conseils d'écoles sur 13 ont exprimé le souhait de revenir à une semaine à 4 jours.

Pour permettre à tous d'anticiper l'organisation de la rentrée prochaine, la Ville a proposé un ultime vote aux parents d'élèves, le 21 décembre dernier, afin de départager les deux modèles retenus par la consultation.

Ces opérations de vote ont été supervisées par une autorité indépendante constituée de Madame Agnès CHAUVEAU, Présidente du Tribunal de commerce et de Monsieur Jean Claude BIREAU, Président du Comité consultatif de prospective de Libourne. Ils n'ont reçu aucune contestation remettant en cause la régularité du vote.

Ce vote, marqué par une large participation (70,7%), s'est conclu par un choix des parents libournaise se portant majoritairement (55,01%) sur une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à porter à la connaissance des services du DASEN la volonté de la Ville de suivre l'avis des parents d'élèves, en sollicitant une dérogation au Code de l'Education pour adapter le rythme de ses écoles primaires sur une organisation scolaire à 4 jours, à la rentrée de septembre 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme
Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne

Maire de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

18-02-009

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 02 février 2018

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

EDUCATION

MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Conformément au Code de l'Education (article L212-7), quand une commune dispose de plusieurs écoles primaires, le ressort de chacune d'elle est fixé par le conseil municipal,

Actuellement, le territoire de la commune est divisé en 7 secteurs : Nord, Centre, Epinette, Sud, Garderose, Carré et Charruauds,

Depuis la dernière modification de la sectorisation scolaire en 2011, les effectifs d'enfants scolarisés sont en légère augmentation (2019 enfants scolarisés à Libourne en 2011 contre 2050 élèves actuellement). Cependant, on observe des disparités démographiques, spatiales et sociologiques sur quelques secteurs,

Aussi, au regard de ces informations et après concertation des services de l'Education Nationale, il est proposé de modifier la sectorisation scolaire, conformément aux documents joints (carte de la sectorisation scolaire et liste des rues) pour les secteurs suivants :

- Epinette et Sud (ajustements effectifs et mixité sociale),
- Carré (consolidation des effectifs en maternelle),
- Nord et Charruauds (cohérence des accès et proximité des écoles).

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/02/2018

Reçu en préfecture le 22/02/2018

Affiché le

SLOW


ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_009-DE

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal :

-Autorise Monsieur le Maire à valider ces modifications

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne


Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme


Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne



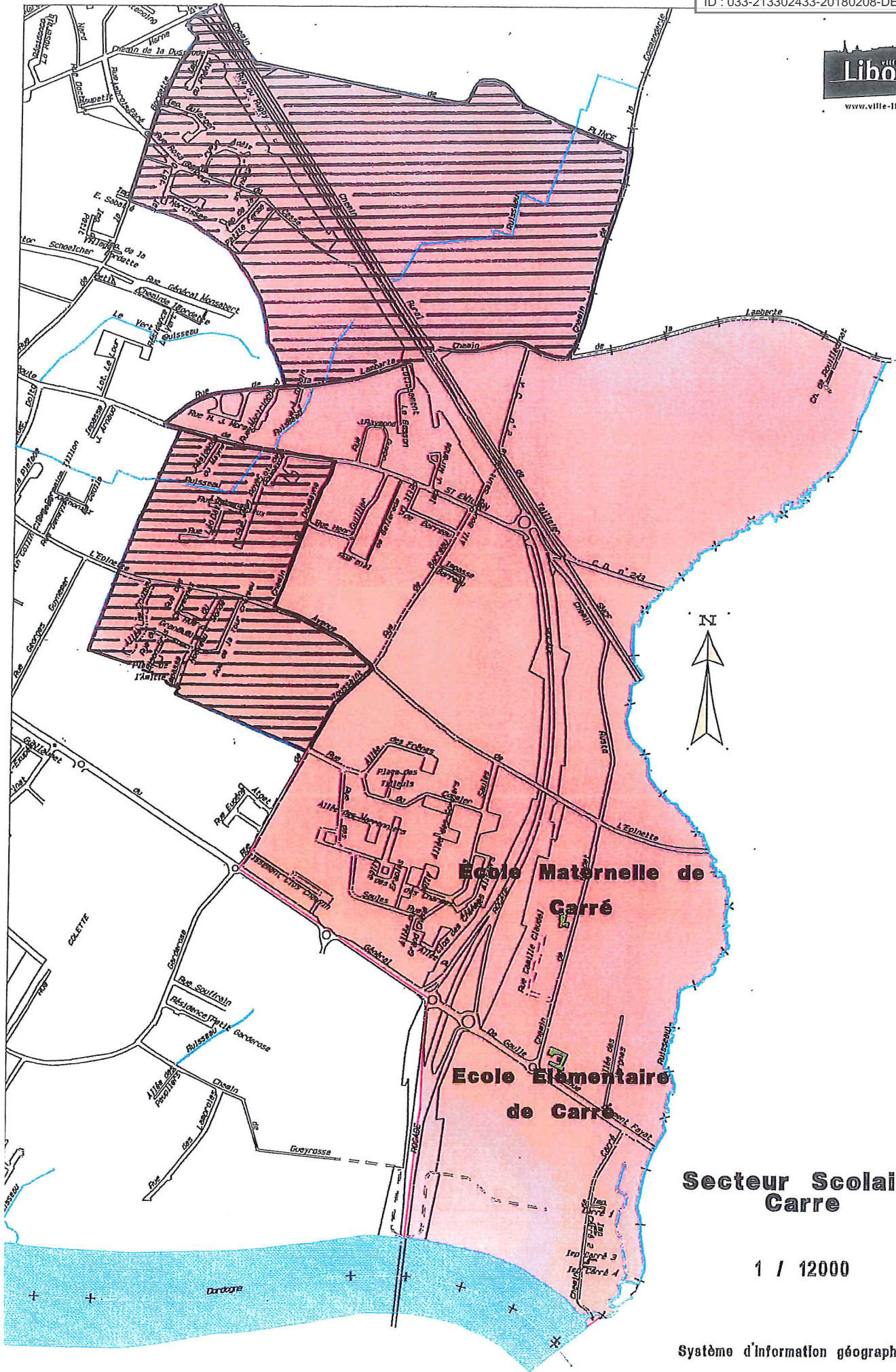
Envoyé en préfecture le 22/02/2018

Reçu en préfecture le 22/02/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_009-DE

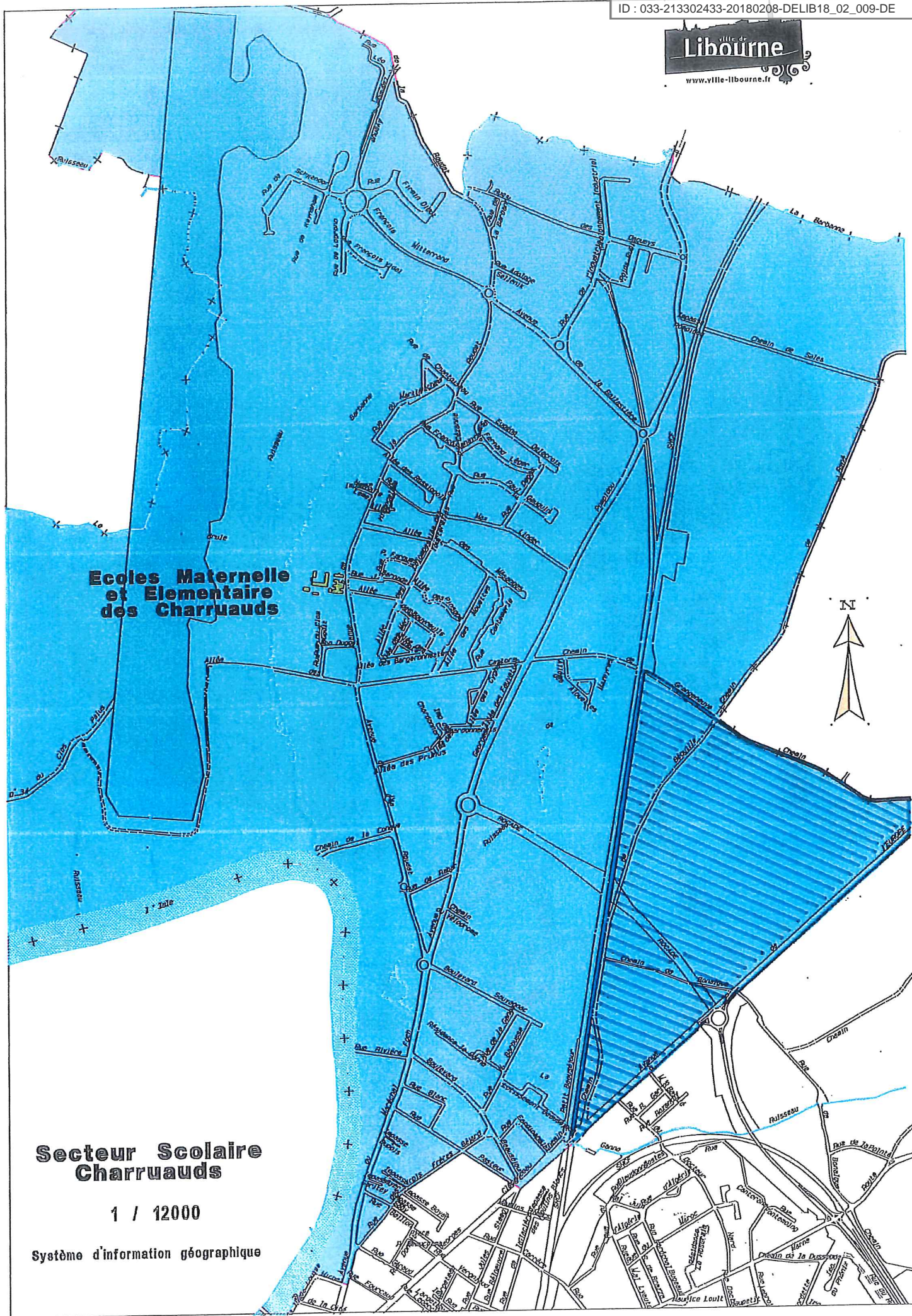


École Maternelle de Carré

Ecole Élémentaire de Carré

Secteur Scolaire Carré

1 / 12000

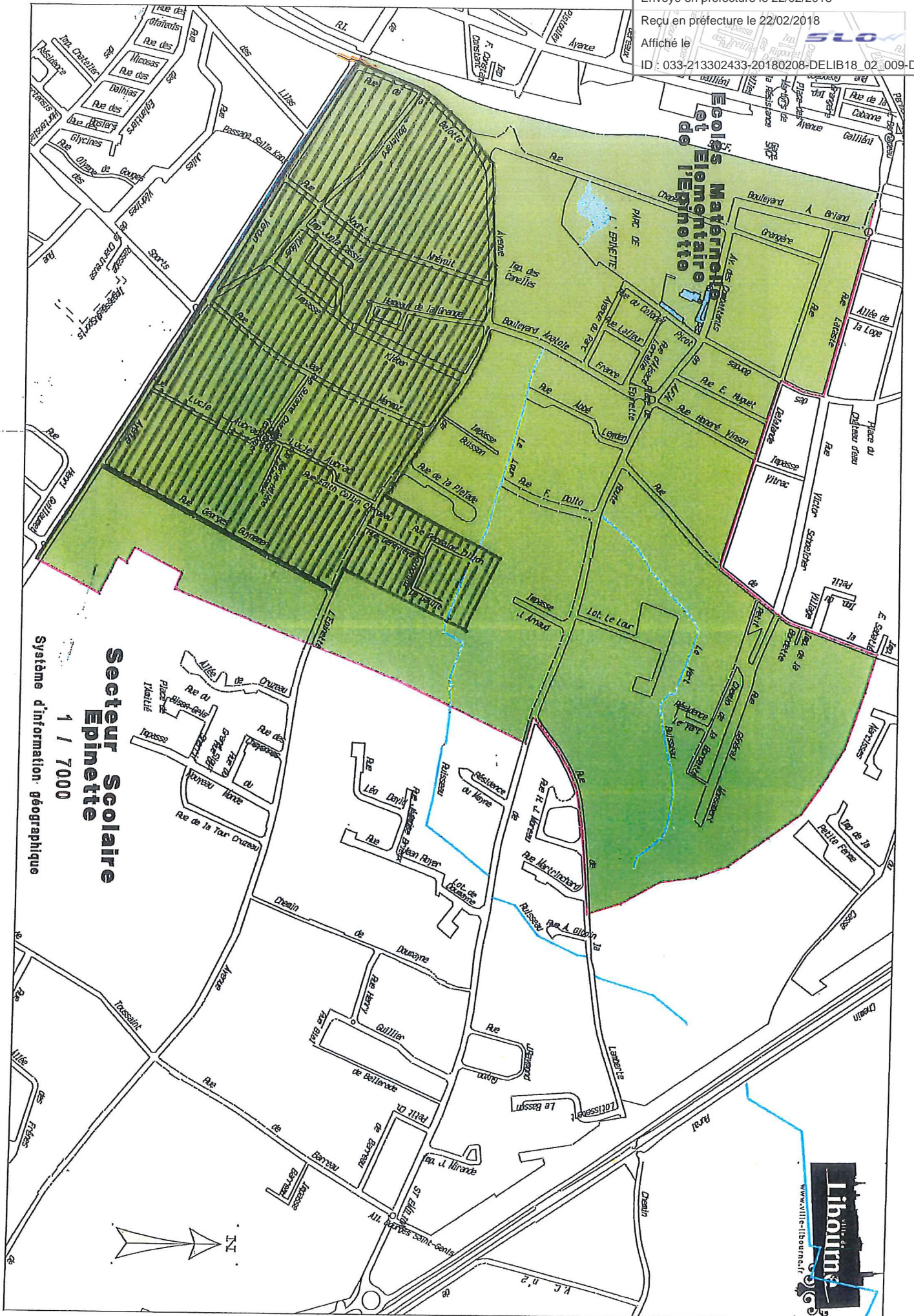


**Ecoles Maternelle
et Elementaire
des Charruauds**

**Secteur Scolaire
Charruauds**

1 / 12000

Systeme d'information géographique



**Ecoles Maternelle
et Élémentaire
de l'Epinette**

**Secteur Scolaire
Epinette**

Système d'information géographique
1 / 7000

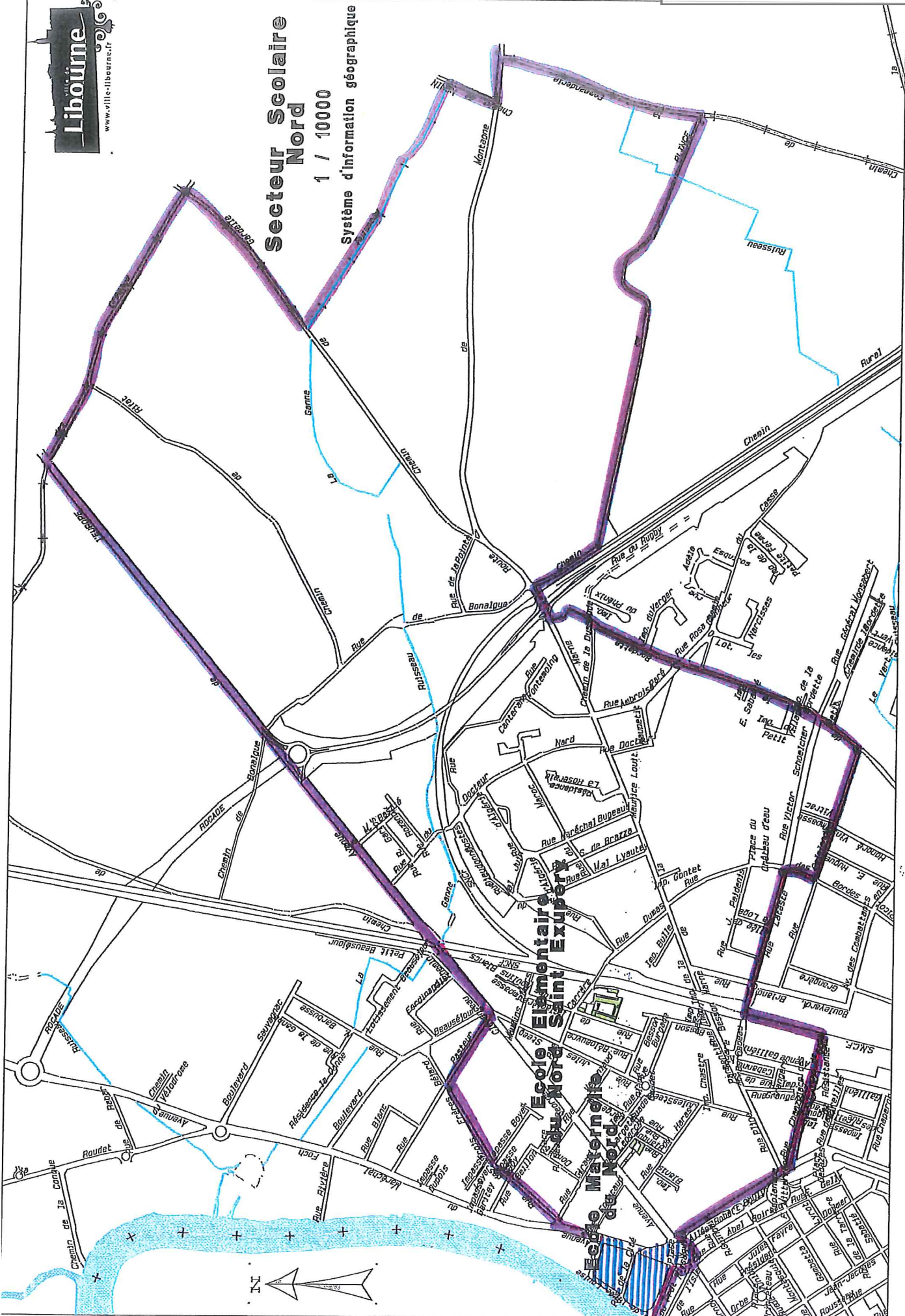


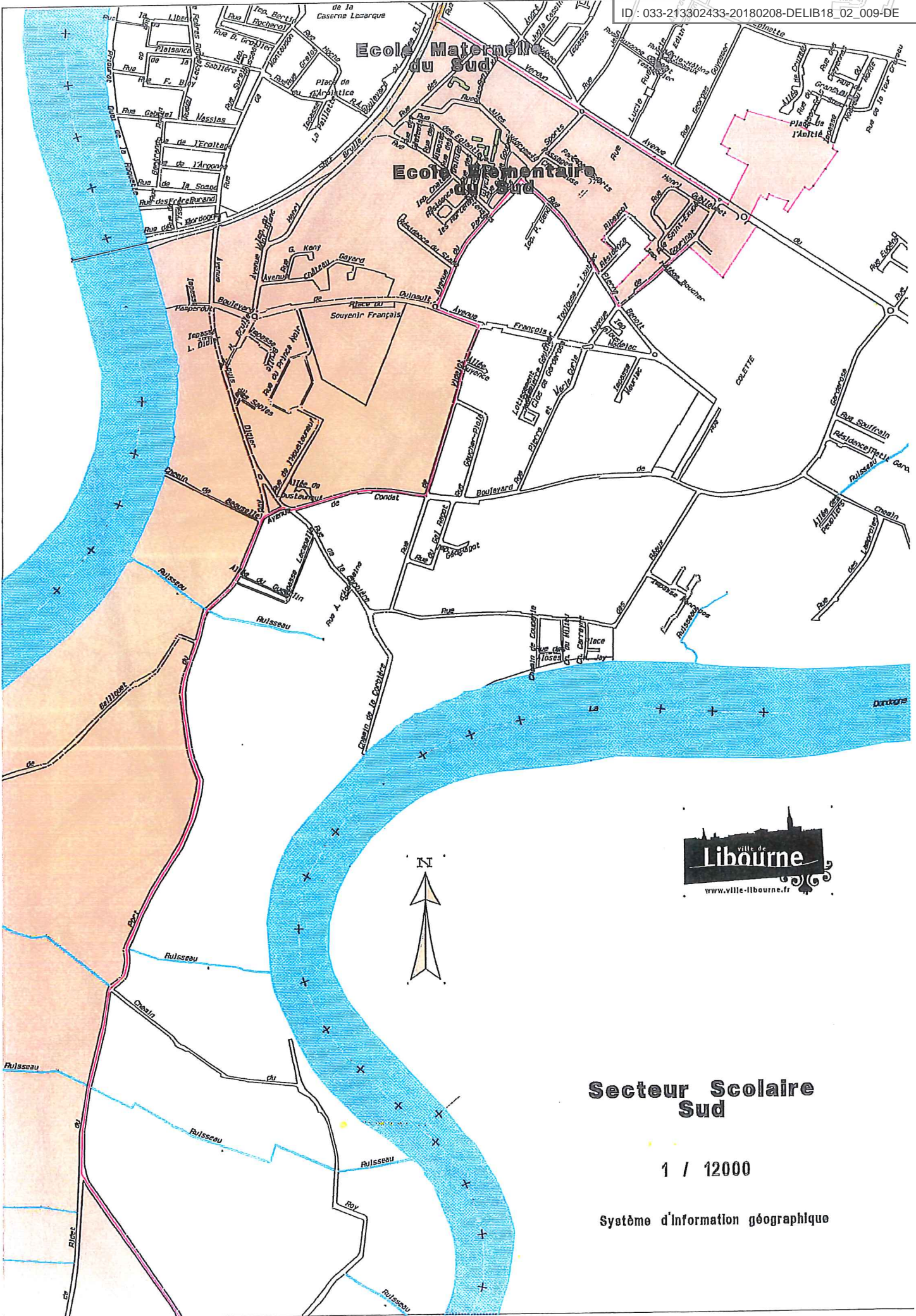


Secteur Scolaire Nord

1 / 10000

Système d'information géographique





Secteur Scolaire Sud

1 / 12000

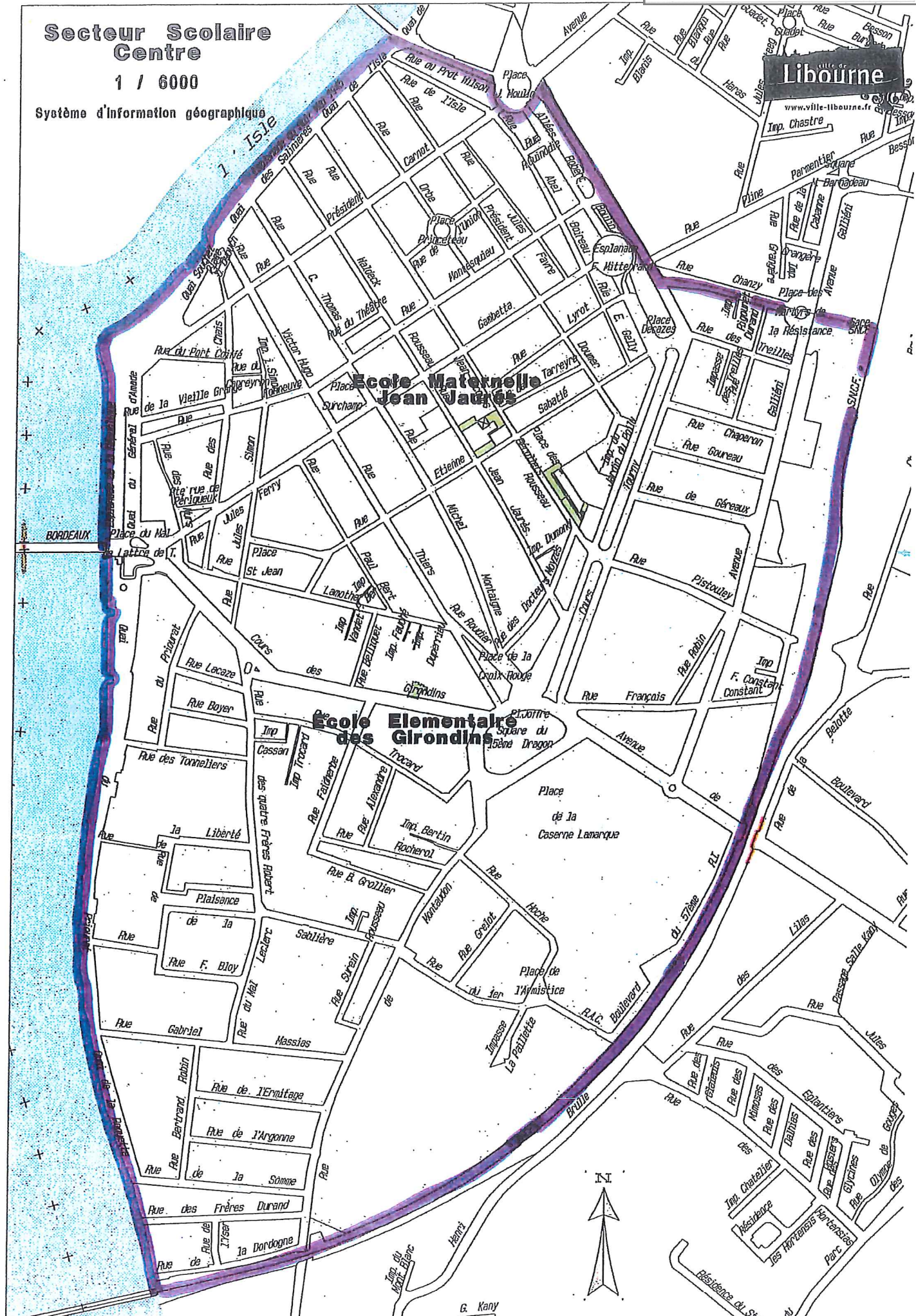
Système d'information géographique

Secteur Scolaire Centre

1 / 6000

Système d'information géographique

Libourne



Ecole Maternelle Jean Jaures

Ecole Elementaire des Girondins



G. Kany



SECTEUR NORD

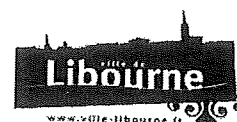
Voie
Avenue Du Marechal Foch (Impaire de 1 à 9)
Avenue Du Marechal Foch (Paire de 2 à 30)
Place Jean Moulin (Suite de 11 à 9999)
Quai De L'Isle (Suite de 16 à 9999)
Rue De La Cité (Suite de 0 à 9999)
Rue Du Président Wilson (Impaire de 1 à 9999)
Rue Louise Michel (Suite de 0 à 9999)

SECTEUR CHARRUAUDS

Voie
Avenue De L'Europe-Jean Monnet (Suite de 0 à 9999)
Chemin De Bequille (Suite de 0 à 9999)
Chemin De Bonalgue (Suite de 0 à 9999)
Chemin De Grangeneuve (Suite de 0 à 9999)

SECTEUR EPINETTE

Voie
Avenue De L'EpINETTE (Impaire de 1 à 105)
Avenue De L'EpINETTE (Paire de 2 à 116)
Avenue De Verdun (Impaire de 49 à 9999)
Bd Kléber (Suite de 0 à 9999)
Hameau De La Grange (Suite de 0 à 9999)
Impasse Jugla Cassin (Suite de 0 à 9999)
Impasse Kleber (Suite de 0 à 9999)
Place Aimée Tessandier (Suite de 0 à 9999)
Rue Andre Nhevoit (Suite de 0 à 9999)
Rue De La Belotte (Suite de 0 à 9999)
Rue Edith Collin (Suite de 0 à 9999)
Rue Guynemer (Suite de 0 à 9999)
Rue Jean Mermoz (Suite de 0 à 9999)
Rue Lucie Aubrac (Suite de 0 à 9999)
Rue Marie-Hélène Le Fauchaux (Suite de 0 à 9999)
Rue Suzanne Chaumet (Suite de 0 à 9999)



SECTEUR CARRE

Voie
Allee De Cruzeau (Suite de 0 à 9999)
Avenue De L'Epinette (Impaire de 107 à 9999)
Avenue De L'Epinette (Paire de 118 à 9998)
Chemin De Doumayne (Suite de 0 à 9999)
Chemin De La Commanderie (Impaire de 1 à 9999)
Chemin De La Lamberte (Suite de 0 à 9999)
Chemin De Plince (Suite de 0 à 9999)
Chemin Du Casse (Suite de 0 à 9999)
Chemin Du Rugby (Suite de 0 à 9999)
Club Doumayne (Suite de 0 à 9999)
Impasse De La Petite Ferme (Suite de 0 à 9999)
Impasse Du Verger (Suite de 0 à 9999)
Impasse Phenix (Suite de 0 à 9999)
Lotissement Les Narcisses (Suite de 0 à 9999)
Parc De Doumayne (Suite de 0 à 9999)
Place De L'Amitie (Suite de 0 à 9999)
Résidence Du Casse (Suite de 0 à 9999)
Résidence Le Mayne (Suite de 0 à 9999)
Route De Saint Emilion (Impaire de 117 à 9999)
Route De Saint Emilion (Paire de 110 à 9998)
Rue Adèle Esquiros (Suite de 0 à 9999)
Rue De La Bordette (Paire de 78 à 9998)
Rue De La Lamberte (Impaire de 31 à 9999)
Rue De La Lamberte (Paire de 0 à 9998)
Rue De La Tour Cruzeau (Suite de 0 à 9999)
Rue De Toussaint (Impaire de 27 à 9999)
Rue De Toussaint (Paire de 0 à 9998)
Rue Des Cheyennes (Suite de 0 à 9999)
Rue Du Bison Gris (Suite de 0 à 9999)
Rue Du Grand Sioux (Suite de 0 à 9999)
Rue Du Nouveau Monde (Suite de 0 à 9999)
Rue Du Sheriff (Suite de 0 à 9999)
Rue Jean Royer (Suite de 1 à 9999)
Rue Jean Royer (Suite de 1 à 9999)
Rue Jeanne Louise Brioux (Suite de 1 à 9999)
Rue Jeanne Louise Brioux (Suite de 1 à 9999)
Rue Léo David (Suite de 1 à 9999)
Rue Rosa Bonheur (Suite de 0 à 9999)
Square Doumayne (Suite de 0 à 9999)

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

18-02-010

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 02 février 2018

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

EDUCATION

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE ACCOMPAGNANTE D' ELÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, complétée de celle d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République, le nombre d'élèves en situation de handicap et scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé.

Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H) ou Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), recrutés par le Rectorat, peuvent être amenés à intervenir sur les temps municipaux, méridiens ou périscolaires, afin d'assurer la continuité de leur accompagnement. Ils permettent à l'élève en situation de handicap d'accomplir des gestes qu'il ne peut accomplir seul, travaillent en collaboration avec l'enseignant ou les équipes municipales, facilitent le contact entre l'élève et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.

C'est ainsi que dans les écoles de Libourne, actuellement 7 enfants sont suivis par autant d'A.E.S.H.

Sur les temps municipaux et plus particulièrement sur le temps de restauration, l'A.E.S.H. est placé sous l'autorité du référent municipal du site scolaire primaire ou élémentaire SLOW s'occupe exclusivement de l'enfant dont il a la charge, prend son repas avec l'enfant, à l'exception d'un projet favorisant l'autonomie de ce dernier.

Envoyé en préfecture le 22/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_010-DE

La prise en charge des enfants que ce soit au niveau de l'identité de l'A.E.S.H, des jours ou des horaires, est modulable dans l'année scolaire en fonction des progrès et des besoins des enfants.

Est présentée au Conseil Municipal, une modification dans l'organisation de la prise en charge pour un enfant à l'école élémentaire de Garderose :

- Changement de jours et d'horaires de prise en charge : 1h le lundi, mardi, jeudi et vendredi au lieu de 2h le lundi et le jeudi.

La rédaction d'une nouvelle convention de prise en charge pour cet enfant par une A.E.S.H sur le temps méridien est nécessaire.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention afférente (en 4 exemplaires).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

